Logo CFDT

Coronavirus, guide des bonnes pratiques de la reprise d'activité, en Europe (Eurogip)

Dans tous les secteurs, les gestes barrières et les règles de distanciation sont la meilleure protection contre la propagation du COVID-19.

Ces éléments sont rappelés par le ministère du travail :

L'employeur, pour remplir son obligation en matière de santé et de sécurité des personnels pendant l'épidémie, doit mettre en oeuvres ces mesures.

EUROGIP a rassemblé des exemples de lignes directrices et de bonnes pratiques en santé et sécurité au travail (SST) au plan européen et national à mettre en oeuvre dans le cadre de la continuité ou la reprise d'activités liée au COVID 19.

Geste mains libres
Documents
(Plans de Relance/Reprise d'Activité)
Coronavirus Eurogip Bonnes Pratiques Reprise Actvité